



Clôture non mitoyenne entre voisins

Par **Sanpad**, le **31/07/2020** à **18:38**

Bonjour,

Nous avons fait une clôture entre nous et notre voisin. Deux rangées de parpaings et un grillage car mon voisin disait vouloir arracher sa haie. Depuis nous avons mis des planches de bardage de notre côté. Côté voisin, le grillage avec des renforts pour le bardage. Ce monsieur est effectivement en train d'arracher sa haie et mon mari veut racheté des plaques de bois pour que ça soit beau de son côté car il me dit que c'est la loi. Que la clôture doit être aussi belle des deux côtés. Je ne souhaite pas dépenser inutilement. Pouvez vous me dire si effectivement je dois embellir ma clôture de son côté. ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/08/2020** à **08:07**

Bonjour,

Pas du tout. Si votre clôture est sur votre seul terrain, elle vous appartient et votre voisin doit s'en contenter. Bien entendu, pour édifier votre clôture, vous avez fait en mairie une déclaration préalable de travaux ? Dans ce cas, à votre voisin de faire le nécessaire de son côté.